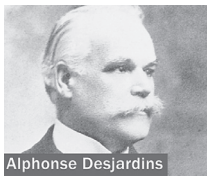


Laisser sa marque dans sa communauté



Alphonse Desjardins

nous a laissé un modèle coopératif prospère.

**Et vous ?
Que laisserez-vous ?**

Planifier sa retraite, et l'après ?

Pour beaucoup d'entre-nous, avoir suffisamment d'économies personnelles pour financer sa retraite est un objectif ambitieux. Alors comment envisager de laisser à la fois un héritage à ses proches et aux organismes de bienfaisance ?

Une planification financière peut vous permettre d'obtenir une meilleure marge de manœuvre pour votre retraite. Une stratégie fiscale incluant un don planifié peut donner droit à des avantages fiscaux dès maintenant. L'important est de planifier ses dons en fonction de sa situation financière et d'en tirer des bénéfices.

La fiducie de bienfaisance est un outil de planification de retraite. Vous transférez une partie de vos actifs dans une fiducie. Pendant toute votre vie, vous bénéficiez des revenus provenant de ce placement. Comme vous cédez une partie de votre capital à l'organisme de charité, les crédits d'impôts sont immédiats.

Nous souhaitons tous, après une longue vie de travail, nous libérer des contraintes financières. Quel est le choix le plus judicieux pour être en paix avec sa retraite et son patrimoine ? C'est à chacun de décider en fonction de ses revenus, de son âge et de ce que nous souhaitons laisser après nous. Les organismes de charité peuvent vous aider à faire des choix éclairés.

Consultez la liste des organismes :
unheritage.org/trouvez-un-organisme



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉES PLANIFIÉES